

Assemblée générale ordinaire du 24 août 2022

L'assemblée générale annuelle de « Vivre à Labeaume » s'est tenue ce mercredi dans la salle du Récatadou : le quorum établi à 37 voix était atteint et même légèrement dépassé (17 présents et 22 représentés). Claude Guary, pour le conseil collégial, rappelle le découpage de la soirée en trois parties :

- le rapport d'activités : qu'avons-nous fait cette année ?
- le rapport financier : entrées d'argent, coûts des activités, bilan général de notre association ;
- l'évolution de l'Association. Que sera demain ? Comment se situer dans un environnement local et national de plus en plus fluctuant et en forte mutation ? Comment mobiliser de nouveaux adhérents ? (Problèmes de la relève et donc de la survie de VAL)...

Avant d'entrer dans le vif du débat, Claudine Mirabel Guary évoque avec tristesse le tout récent décès de Laurent Félix qui aura laissé une belle empreinte au sein de l'association, à laquelle il appartenait depuis 1992.

1 – Rapport d'activités

Yann Callot prend le relais et assure la présentation des activités à travers un diaporama chronologique :

– 24 août 2001 : présentation d'un film géorgien : « *La Terre Éphémère* » avec la collaboration de l'association « Éclats des toiles », qui met en évidence autour des mouvements annuels de la Terre et de l'Eau, la fragilité de la Nature et l'effort permanent de l'homme pour s'y adapter...

– 8 septembre 2021 : Conférence de Yann Callot, *sur la Nature et les hommes sur les Gras d'Ardèche méridionale*.

– Octobre 2021 : premiers contacts (*Véronique et Claude*) avec le responsable de l'Urbanisme de l'intercommunalité, en vue de participer, en tant qu' « ALU- association locale d'usagers » aux travaux du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Depuis un courrier de relance au président de l'intercommunalité, et plusieurs demandes en collaboration avec la Frapna et l'association Païolive sont restées sans suite...

Printemps 2022 : participation aux côtés des associations locales, à la lutte contre le projet de carrière sur Sampzon et la montagne de Serre (le projet a depuis été abandonné). Assistance (aide financière au montage foncier) à la constitution d'une structure foncière d'études et de protection de la biodiversité (castors)...

14 mai 2022 : à l'initiative d'Annabelle Gontard, un stage animation sur les plantes, piloté par l'agence « Bernades 07 » a rassemblé une vingtaine de personnes (identification et récolte des plantes sauvages, constitution d'un herbier, repas en commun et tentative de préparation).

1^{er} juin 2022 : conférence de Yann Callot, en collaboration avec l'association « Dolmens et Patrimoine » sur « Les paysages naturels de l'Ardèche méridionale »

2 juillet 2002 : sortie sur terrain sur le thème « la vie des libellules » organisée par Marie Héléne Balazuc avec la présence de M.Fleck, entomologiste mondialement reconnu. Yann Callot précise que la Beaume porte encore de nombreuses larves de libellules, ce qui n'est pas le cas du Chassezac ni de l'Ardèche en amont, trop impactés par les lâchers de barrages.

4 juillet 2022 : animation et conférence sur « l'évolution des rivières et la ressource en eau. » Comment mesurer l'impact du changement climatique sur le débit des rivières et notre approvisionnement en eau « Étude présentée par Simon Lalauze, chargé de mission auprès de l'Établissement Public du bassin versant, en présence de Jean Pascal, président du SEBA. Importante présence, qui se renouvellera la semaine suivante lors d'une conférence identique.

Claude Guary demande à la salle d'approuver le programme des activités.

À l'issue de cette présentation, Marie Héléne Balazuc regrette le coût élevé du stage d'animation sur les plantes et la non-utilisation des savoir-faire des anciens susceptibles de se substituer à l'animatrice.

Michel Barnaud s'interroge sur la situation de de la pétition sur la protection de la Font Vive. Le projet d'un écosystème partagé dans un contexte exceptionnel nécessite d'aboutir à une protection garantie. Affaire à suivre.

2 – Le rapport financier

Il est présenté en annexe du présent compte rendu. Le compte d'exploitation pour l'année 2021/2022 se conclut par un déficit de 389, 50 euros, ce qui n'est pas un problème , compte tenu du niveau du bilan général qui s'élève à 11.569,90 euros.

À signaler également, pour la première fois l'attribution d'une subvention de 300 euros par la commune.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3 – La troisième partie de la réflexion concerne l'évolution de l'association, de ses objectifs et de ses moyens.

En cette fin d'exercice nous nous posons les plus graves des questions que nous évoquions dans la convocation cette AG : où allons-nous, pour quels buts et avec qui ?? Yann Callot propose directement l'élargissement de l'association dans l'espace par référence au bassin-versant de la Beaume, à son cours et à celui de ses affluents, bien au-delà de l'espace communal actuel (cela va tout à fait dans le sens de l'article 5 de nos statuts). L'élargissement de notre zone sensible nous permettrait d'ouvrir des perspectives et d'inaugurer des relations de travail avec l'intercommunalité Beaume Drobie, comme ce fut le cas dans les années 2010.

Yves Chauvel et Claude Guary font le point sur l'évolution de la gouvernance de l'association, à la suite de la modification de nos statuts en 2020/2021, puis de la démission des nouveaux membres de l'époque. Par ailleurs la disponibilité des membres du conseil collégial conduit à une surcharge de travail et une absence d'efficacité. Il nous faut donc

renouveler l'effectif et toucher impérativement de nouveaux adhérents. L'association a très sérieusement le dos au mur. S'ensuivent de longs et intéressants échanges entre les adhérents. Ils s'exprimeront tous au fur et à mesure, en particulier sur l'arrêt possible de VAL, en raison de l'absence de relais chez les 30/60ans, sur la difficulté à recruter, l'absence de structure sociales de rencontre, notamment entre usages touristiques et sociaux. La pression est telle que plusieurs membres du collège de gestion envisagent de démissionner. Si c'est le cas, l'alternative est simple...

Nos statuts (article 14) nous permettent de programmer une assemblée générale extraordinaire pour tenir compte d'une problématique particulière : « devenir ou disparaître ». Il faut donc poursuivre le travail pour prendre le temps de formuler des hypothèses d'adaptation ou de transformation, voire de dissolution. Il nous faut travailler ces différentes hypothèses avant la fin de l'automne.

Claude Guary propose donc de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui se déroulerait au plus tard durant les vacances de la Toussaint.

L'assemblée générale de ce jour donne son accord à la majorité, pour convoquer au plus tard le 10 novembre 2022 une assemblée générale extraordinaire sur la base des présentes conclusions.

Lu et approuvé les conseillers collégiaux...